

Assemblée générale de *Droit au vélo* – ADAV, 13 mars 2021

Rapport financier de l'année 2020

L'année 2020 s'est terminée avec un résultat positif de 23 334 €. Ce résultat représente 5,2 % de notre budget, soit 19 jours d'activité, ce qui nous permet un fonctionnement sans découvert malgré l'irrégularité et les délais des versements de certaines subventions d'exploitation. Le budget 2020 est de 444 875 € est en augmentation de 12,8 % par rapport à 2019.

L'apport des cotisations et des dons des adhérents, 8,4% du budget, permet d'assurer les charges courantes de l'association. Nos subventions d'exploitation s'élèvent cette année à 383 873 €. Elles représentent 86 % de notre budget. Nos subventions continuent toujours à se diversifier ce qui accroît notre indépendance.

L'année 2020 a ainsi vu la concrétisation de nouvelles conventions ou financements avec :

- la Ville de Lille
- la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole (CAVM)
- la Communauté de Communes du Pévèle Carembault (CCPC)
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- le Département du Nord et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour accompagner l'action sur les plans de déplacement des établissements scolaires (PDES).

Nous avons par ailleurs pu compter sur la reconduction des partenariats précédents, avec tout de même quelques variations du fait de la pandémie, et poursuivi notre travail avec :

- l'ADEME, pour la mission du Crem
- la Région Hauts-de-France, pour la mission du Crem
- Hauts-de-France Mobilités, convention triennale 2019-2021
- le Conseil Départemental du Nord, convention triennale (juillet 2018 à juillet 2021)
- le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, convention triennale 2019-2021
- la Métropole Européenne de Lille (MEL)
- la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD)
- la Communauté Urbaine d'Arras (CUA)
- la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB)
- la ville de Bruay-la-Buissière
- la ville de Grande-Synthe
- la ville de Hazebrouck
- la ville de Lens
- la ville de Lille
- la ville de Ronchin
- la ville de Fourmies
- la ville de Saint-Laurent-Blangy
- la Ville de Villeneuve d'Ascq
- la ville de Marcq-en-Barœul
- la ville de Maubeuge.

Les prestations représentent un total de 5,5 % du budget. Il s'agit des animations, stands, accompagnements des plans de mobilités... pour l'essentiel à la demandes d'entreprises et de collectivités. Ces prestations ont fortement baissé dans le cadre de la pandémie.

La gestion rigoureuse de l'association permet de maintenir nos dépenses et l'apport des nouveaux financements a permis l'embauche d'un Assistant de direction et d'un Chargé de mission PDES, portant ainsi l'équipe salariée à 7,6 ETP.

L'année 2021 s'annonce de bon augure au vue des promesses de conventions avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL), l'Université de Lille et des pourparlers en cours avec la ville de Saint-Amand, la ville de Bailleul, la Communauté de communes de Flandre Intérieure (CCFI), la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF), la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane (CABBALR).

Cette augmentation de nos subventions pour 2021 est la reconnaissance de notre expertise et de la qualité de nos actions au niveau régional, actions qu'il convient de développer et de consolider. Enfin, en application des dispositions réglementaires issues du nouveau règlement ANC N°2018-06, la valorisation du bénévolat sera intégrée aux comptes 2021.

Olivier DUTEL, Trésorier de *Droit au vélo* - ADAV

